Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du BP ATPS, veuillez visiter :
bpatps.fr/annales-sujets-et-corriges

BREVET PROFESSIONNEL
D'AGENT TECHNIQUE DE PREVENTION ET DE SECURITE

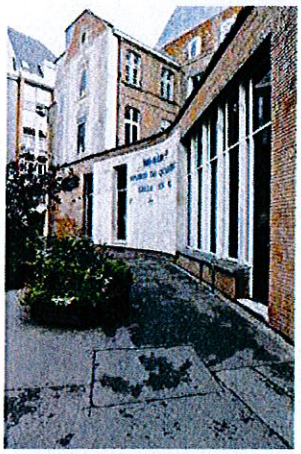
DOSSIER I THEME

Ce dossier contient 4 folios, page de garde comprise

Assurez-vous que le dossier qui vous a été remis est bien complet avant de commencer l'épreuve.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement professionnel
Réseau Canopé

ETUDE D'UNE SITUATION PROFESSIONNELLE



NOTICE DESCRIPTIVE

OBJET

Cette notice a pour objet de décrire l'activité de remise en conformité suite aux travaux effectués dans une mairie.

1. MISE EN SITUATION DU CANDIDAT

Vous venez d'être embauché en CDI en tant que chef d'équipe et en tant que conseiller du Maire pour la remise en conformité de la mairie suite aux travaux de réaménagements.

Dans cet objectif, vous devez réaliser deux missions complémentaires visant à améliorer la sécurité de cet établissement :

- **L'une en matière de « Prévention et de lutte contre l'incendie »**
- **L'une en matière de « Prévention et de lutte contre la malveillance »**

2. HISTORIQUE

Le Centre incarne la ville de Saint André... mais c'est aussi un quartier important de cette ville où vivent plus de 43 000 habitants. Il couvre un immense secteur qui s'étend de la gare St Sauveur aux halles Solférino. Ce quartier atypique offre une forte densité commerciale et une vie culturelle intense. En effet, il représente le centre historique, administratif et économique de la métropole. Parmi les lieux phares qui composent le quartier Centre, on retrouve : la Grand'place, la Place de la République, la Place Rihour, et la Place du Théâtre.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement professionnel
Réseau Canopé

3. SITUATION - ENVIRONNEMENT

Situé à deux pas du centre ville de Saint André, entre rue des fossés et rue du palais Rihour, près d'un restaurant connu, cette mairie est bien desservie par les moyens de transports publics.



L'entrée principale où rentre le public, se fait par la rue du palais Rihour.

En 1997, quelques travaux d'aménagements dans ce bâtiment ont été effectués.

L'an dernier, le maire a décidé d'entreprendre d'autres travaux de rénovation qui ont touché uniquement le RDC du bâtiment :

- la salle de spectacles transformée en salon d'Honneur (salles de réunions)
- un nouveau bâtiment pour le Centre Communal d'Action Sociale. (CCAS)

Ces travaux ont également justifié l'installation d'une nouvelle chaudière plus puissante, le changement des bureaux en salle de reproductions ainsi qu'un bureau transformé en « salle des valeurs ».

Le bâtiment comprend :

- Un sous sol donnant sur un parking ;
- Un rez-de-chaussée constitué
  - de bureaux,
  - d'une salle de reproduction,
  - d'un bureau transformé en salle des valeurs,
  - d'un local chaufferie et d'un salon d'Honneur.
- De 3 étages équipés essentiellement de bureaux administratifs.

4. DESCRIPTION

Cet établissement est composé de 4 niveaux, répartie comme ceci :

a) Au sous sol :

- Un parking réservé aux véhicules techniques et aux véhicules des personnels.

b) Au Rez de chaussée

- Le bâtiment côté Ouest situé à côté du futur Bâtiment CCAS qui lui, est dédié à des bureaux associatifs.
- Le bâtiment Central où se trouvent
  - la salle de spectacles avec un espace scénique réaménagé prochainement en salon d'Honneur.

Base Nationale des Sujets d'Examens de l'Enseignement Professionnel
Réseau Canopé

- un hall d'entrée où une hôtesse d'accueil (qualifiée SSIAP 1) est présente pendant les heures ouvertes au public.
- des bureaux administratifs.

- Dans le bâtiment côté Est, donnant rue des fossés et face au square Rihour, on trouvera :
  - une nouvelle chaudière gaz d'une puissance de 82 KW,
  - un bureau transformé en salle d'archives cartographiques,
  - un autre bureau transformé en « salle des valeurs ».
  - un accès prévu pour les PMR (personne à mobilité réduite), comme l'exige la Réglementation des ERP (Etablissements Recevant du Public) (dispositions générales du 25 Juin 1980 modifiées : Article GN8),

c) Aux étages :

- Essentiellement des bureaux administratifs.

L'effectif total du personnel ainsi que le public reçu dans cet Etablissement Recevant du Public (E.R.P) est de 730 personnes. Cet effectif a été déterminé par le maître d'ouvrage.

Les horaires d'ouverture au public sont 8h – 12 h / 13h – 17 h du lundi au samedi inclus.

5. TRAVAUX ENVISAGES DANS LA MAIRIE

La salle de réunions dans le bâtiment central.

Suite aux travaux exécutés, cette salle de spectacle de 230 m², équipée d'une scène de 80 m², va devenir la salle d'Honneur de la Mairie. Sa superficie de 310 m² permettra de l'utiliser comme une salle de réunion sans spectacle.

Le local chaufferie dans le bâtiment côté Est, rue des fossés.

Suite à la modification de la structure du bâtiment du CCAS et du changement de la chaudière gaz, la Mairie, avec l'accord du conseil municipal, financera une installation de 82 KW : bien plus puissante que la précédente. Celle–ci sera volontairement installée sur un mur donnant sur la rue des fossés afin d'y placer « la vanne de coupure gaz ». L'isolement de ce local qui était un bureau auparavant, sera donc modifié.

Liste des documents annexés mis à disposition dans le dossier des Annexes

Annexe 1	Plans de l'établissement
Annexe 2	Extrait de l'arrêté du 25 juin 1980 modifié : dispositions générales relatif à tous les établissements recevant du public CCH, GN, CO et AM.
Annexe 3	Extrait des dispositions particulières du type W
Annexe 4	Extrait des dispositions particulières du type L
Annexe 5	Référentiel de certification NF A2P
Annexe 6	Extrait de la règle APSAD R 81

Base Nationale des sujets d'Examens de l'Enseignement professionnel
Réseau Canopé

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.